

Plan d'action égalité professionnelle MAA

5 Axes – 25 Actions

- **Axe 1** : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- **Axe 2** : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- **Axe 3** : Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale
- **Axe 4** : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et discriminations
- **Axe 5** : Organiser la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle

Feuille de route MAA 5 Axes – 34 Mesures

- **Axe 1** : Rester exemplaire en organisant et promouvant une culture commune de l'égalité et de la diversité
- **Axe 2** : Atteindre les objectifs en matière d'égalité professionnelle
- **Axe 3** : Parité sociale et économique
- **Axe 4** : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes
- **Axe 5** : Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité professionnelle
- L'égalité professionnelle entre femmes et hommes au MAA concerne tant la communauté de travail du MAA, administration centrale et services déconcentrés, que ses établissements publics, notamment en déclinaison des deux protocoles d'accord relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique de mars 2013 et de novembre 2018

Plan d'action annuel DAAF Déclinaison en local du plan d'action MAA, soit 8 actions

- **Action 1** : Etablir un tableau de rapport de situation comparé femmes/hommes
- **Action 2/ Axe 2** : Promouvoir l'égalité filles-garçons dans l'enseignement agricole
- **Action 3/ Axe 2** : Garantir l'égalité professionnelle dans les procédures de promotion, en particulier d'avancement de choix
- **Action 4/ Axe 3** : Poursuivre la communication et la sensibilisation autour de la politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations auprès de tous les agents
- **Action 5/ Axe 4** : Informer les agents sur les violences, harcèlements et discriminations
- **Action 6/ Axe 5** : Diffuser la culture de l'égalité professionnelle auprès de l'ensemble des agents
- **Action 7/ Axe 5** : Mobiliser les acteurs à tous les niveaux
- **Action 8/ Axe 5** : Etablir une gouvernance garante du déploiement du plan d'action au niveau national, local et au sein des établissements publics

Lettre de mission de la référente Egalité-Diversité au titre de 2021 pour le suivi de la mise en œuvre des orientations ministérielles

